

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 008

**DECISION MUNICIPALE**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION CNPE/VILLE**  
**FERME DECAESTECKER**

3.3 - LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la **délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,  
Vu le **Budget Primitif 2023** de la Commune voté le **14 avril 2023**,

Considérant le besoin de locaux pour reloger l'association USG Musculation,

Considérant la proposition du CNPE de Gravelines, de mettre à disposition de la commune une partie des bâtiments de la ferme Decaestecker comprenant la salle et locaux annexes et les sanitaires,

**DECIDE :**

- Article 1<sup>er</sup> :** De signer, avec le CNPE de Gravelines, une convention de mise à disposition d'une partie des bâtiments de la ferme Decaestecker comprenant une salle et ses locaux annexes d'une surface de 360m<sup>2</sup> et le bâtiment des sanitaires de 56m<sup>2</sup>, pour accueillir les activités de l'USG Musculation..
- Article 2 :** La convention est consentie à titre gratuit, fluides compris, à partir de la date de signature et pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois dans les mêmes conditions.
- Article 3 :** La présente décision sera :
- Inscrite au registre des délibérations ;
  - Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
  - Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
  - Transmise au Comptable des Finances Publiques.
- Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Reçu en Sous-Préfecture le 24 JAN. 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 24 JAN. 2024

Fait à GRAVELINES, le 24 JAN. 2024

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Bertrand RINGOT